

Arrêté restriction eau

L'arrêté de restriction d'eau qui entre en application le lundi 22 août à partir de 8h00.

Cet arrêté renforce les restrictions avec :

- * **Un passage de 30% à 50%** (3,5j par semaine) sur la Garonne entre Valentine et Portet (dont le canal Saint Martory)
- * **Un passage de 15% à 30%** (2j par semaine) sur la Garonne à l'amont de Valentine
- * **La mise en place d'une restriction à 30%** (2j par semaine) sur l'Hers-vif

Les restrictions concernant l'eau potable ne sont pas modifiées (toujours alerte renforcée sur tout le département sauf crise sur Saliès du Salat).

[🔗 Arrêté de restriction d'eau](#)